

01/01/2026



**COLLEGE NATIONAL D'OCCLUSODONTOLOGIE
PARIS ILE DE FRANCE**

8 Rue René Goscinny - 75013 PARIS

STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Collège National d'Occlusodontologie Section Paris Ile de France



1

COLLEGE NATIONAL D'OCCLUSODONTOLOGIE - SECTION PARIS ILE DE France
8 Rue René Goscinny - 75013 PARIS N°SIRET : 91404509100016 Code APE: 8559A
Site internet: cnoparis-iledefrance.fr Contact : cno.iledefrance@gmail.com
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro: 11 75 65804 75 auprès de la préfecture de région: Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail)



Table des matières

Vous venez de vous inscrire à une session de formation pratique proposée par notre organisme de formation Collège National d'Occlusodontologie Paris île de France, et nous vous en remercions !

Vous avez répondu au questionnaire concernant l'analyse de vos besoins et vous êtes en situation de handicap, trouvez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Notre engagement	3
Les déficiences visuelles	4
Personnes à mobilité réduite	4
Troubles auditifs	5
Veille technique handicap	6
Contacts	7





Notre engagement

En tant qu'organisme de formation, le CNO Paris île de France doit pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former des stagiaires en situation de handicap, et donner à tous les mêmes chances d'accéder à ses formations.

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 (loi n° 2005-102, JO n° 36 du 12 février 2005 page 2353) », dite loi handicap, traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à cette situation particulière.

Ainsi, les formateurs et responsables du CNO Paris Ile de France sont informés et sensibilisés sur le sujet du handicap. Les personnes en situation de handicap, dans le cadre des formations continues organisées par le CNO Paris Ile de France font l'objet d'une attention particulière.

Lors de l'inscription un questionnaire permet de recenser les difficultés de ces collègues. Le référent handicap échange avec le stagiaire sur le type et le niveau du handicap afin d'en déterminer la typologie. Il recueille les informations essentielles pour évaluer les besoins et envisager la mise en place d'une compensation adaptée. Il fait préciser également les moyens déjà connus et/ou mis en œuvre par le stagiaire pour adapter le poste ou compenser le handicap.

- Si besoin, le référent handicap prend contact avec le correspondant de l'Agefiph, pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place s'ils ne sont pas préexistants.
- Le référent handicap vérifie si le moyen de compensation est applicable au sein de la structure de formation, en collaboration avec le responsable du stage et les formateurs.
- Le référent handicap tient informé le stagiaire des adaptations possibles.

Ainsi nous repérons les trois difficultés majeures que les congressistes ou les intervenants peuvent rencontrer.

On distinguera les difficultés :

- Visuelles
- Liées à la mobilité
- Liées à l'audition



Les déficiences visuelles

Les questions posées en seconde intention lorsqu'une personne déclare un handicap dans ce domaine sont les suivantes :

- Pouvez-vous lire le texte sur un écran mural à une distance de 6 mètres ?
- Rencontrez-vous des difficultés à distinguer des couleurs ?
- Pouvez-vous lire facilement le texte sur un ordinateur et à quel grossissement des caractères ?
- Est-ce que la lumière d'ambiance peut vous gêner ?

Nous adaptons le choix du siège, la fourniture d'un rappel vidéo personnel lorsque cela s'avère améliorer les choses pour ces personnes.

Nous pouvons également proposer des copies d'écran remises au congressiste afin de lui permettre une consultation plus aisée.

Enfin dans certains cas nous pouvons proposer une vidéo-transmission par Zoom de la séance en temps réel ou différé.

Personnes à Mobilité Réduite

Ce type de handicap est relativement simple à gérer depuis l'adaptation des salles accessibles au public (fauteuil ou aide à la locomotion). Les questions suivantes sont posées au congressiste lors de l'inscription :

- Éprouvez-vous des difficultés à vous déplacer à pied ?
- Quelle distance pouvez-vous parcourir ?
- Utilisez-vous un fauteuil roulant ?
- Viendrez-vous en auto à la séance de formation ?

En fonction des réponses obtenues, les actions suivantes sont organisées : une aide au parking automobile, des places réservées dans la salle pour les fauteuils, l'envoi d'un plan des locaux indiquant les ascenseurs prévus.



Troubles auditifs

En fonction des difficultés rencontrées (surdité partielle ou totale, difficulté à échanger en groupe de travail) nous adaptons les conditions d'accueil. Le questionnaire suivant permettra de cerner les difficultés rencontrées :

- Avez-vous un trouble auditif ?
- Portez-vous des aides auditives qui compensent ces difficultés ?
- Lors de discussions croisées, pouvez-vous suivre votre interlocuteur ?
- Souffrez-vous d'hyperacousie ?

Des places particulières sont réservées pour ces congressistes, proches de l'orateur et parfois un peu à distance des haut-parleurs dans les cas d'hyperacousie.

Nous suggérons également l'emploi des téléphones cellulaires avec écouteurs lorsque cela améliore l'audition.

Lorsque la séance n'est pas enregistrée en cabine, celle-ci pourra l'être au moyen d'un enregistreur ou mieux d'un téléphone commun, capable de restituer en forme écrite en mode dictaphone.

Nous adaptons, sous réserve de délais compatibles, les supports de cours et l'organisation de la salle et mettons à disposition d'éventuels nouveaux équipements.



Veille technique handicap

Nous effectuons une veille technique sur les recommandations et bonnes pratiques en matière de facilitation à l'accès à l'information médicale pour les patients et les personnels soignants.

Ainsi plusieurs sites sont régulièrement consultés :

<https://idf.rhf-accessibilite.fr/>

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3218057/fr/parcours-de-sante-d'une-personne-presentant-une-douleur-chronique

<https://www.agefiph.fr/>

<https://www.agefiph.fr/temoignages/video-portrait-de-marie-helene-fournial-assistante-dentaire>

<https://www.agefiph.fr/comment-mettre-en-place-une-politique-emploi-handicap>



Contacts

Référent Handicap

Pour toute information, vous pouvez contacter le référent handicap du CNO Paris Ile de France, Bernard FLEITER, consultant-formateur, chargé de mission handicap :

Par mail : cno.ildefrance@gmail.com / objet : « question au référent handicap »

Contact externe

AGEFIPH Ile de France : 0800 11 10 09 - ile-de-france@agefiph.asso.fr

Contact RHF (Ressource Handicap Formation) région IDF : Bastien GIESBERGER Par mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr